



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 08/04/2025  
Reçu en préfecture le 08/04/2025  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20250407-D\_2025\_3\_12-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2025\_3\_12**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 01 Avril 2025

Présents : 27

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Fonds de concours aux  
communes 2025**

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur RISSE Michel

**Pouvoirs** :

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel  
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Lionnel ROBERT

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, rappelle que la Communauté de communes a mis en place par délibérations du 13 février 2017 et 30 juillet 2018 deux fonds de concours au bénéfice des communes régis par deux règlements d'attribution. Le premier vise à financer les projets d'équipements communaux avec 3 dossiers éligibles par an, le second dédié à l'aide aux projets de développement économique communaux avec 1 dossier par an.

Le 1ier fonds de concours est alimenté par une retenue d'une partie de la part communale du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC).

A ce jour, les demandes portant sur des projets d'équipements communaux pour lesquelles le conseil communautaire avait délibéré favorablement par un fléchage au titre du fonds de concours 2025 (délibération D\_2024\_6\_17 du 08-04-2024), compte tenu du nombre de dossiers déposés en 2024, sont les suivantes :

- Saint Paul Le Jeune pour l'aménagement d'une aire de services : 12 000 €
- Gravières pour la construction d'un atelier communal et d'une halle ainsi que l'aménagement de la place de la bibliothèque : 12 000 €

Une commune a fait remonter son intention :

La commune de MALBOSC pour l'aménagement d'un hébergement pour accueillir les randonneurs sur l'itinéraire Le Cévenol.

**En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**DECIDE de se prononcer sur la globalité des dossiers :**

**Retenir les dossiers précédemment fléchés suivants :**

- Commune de SAINT PAUL LE JEUNE pour l'aménagement d'une aire de services 12 000 €
- Commune de GRAVIERES pour la construction d'un atelier communal et d'une halle ainsi que l'aménagement de la place de la bibliothèque 12 000 €
- Commune de MALBOSC pour l'aménagement d'un hébergement pour accueillir les randonneurs sur

**l'itinéraire Le Cévenol.  
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 08/04/2025  
Reçu en préfecture le 08/04/2025  
Publié le  
ID : 007-200039832-20250407-D\_2025\_3\_12-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le